



Numérotation des pièces d'une enquête préliminaire.

Par info

Bonjour,

Sauriez vous si la procédure indique que le certificat médical fourni par la victime au moment de la plainte doit être intégré à celle ci (en ayant le même numéro de pièce que le PV de la plainte) ou si il doit être numéroté à part, svp ?

Merci.